

# MA SÉCURITÉ

L'organisme national, la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT), gère la sécurité de ses adhérents et de tous les cyclistes en général.

Le Club a l'obligation de désigner en son sein un "Délégué Sécurité Club" (DSC), qui a pour rôle de représenter la FFCT en ce qui concerne tous les problèmes liés à la sécurité dans la vie du club.

La FFCT informe le Club sur les règlements et les différentes couvertures d'assurance obligatoire. Elle assure le suivi des sinistres. Ses spécialistes donnent des conseils.

## SUR LA ROUTE

**Je m'engage à**

- Respecter le Code de la Route
- Faire preuve de courtoisie avec tous :  
cyclistes, piétons et véhicules.
- J'évite de rouler à plus de 2 de front

## SUR LE VELO

- Je porte un casque
- Je porte des vêtements clairs pour être vu, gilet de sécurité, bandes réfléchissantes
- Mon vélo est équipé d'un éclairage lorsque les conditions ambiantes le nécessitent (périodes de nuit, clairs-obscurs, brume...)